Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1985)
Heft: 793

Artikel: Energie électrique : la volonté de pouvoir
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1017864

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

subventions, restitutions, transferts et autres opérations de péréquation.

... ENSUITE L'ÉPICERIE

Grosse désillusion pour ceux qui, par mégarde ou en toute naïveté, avaient envisagé la nouvelle répartition comme un renouveau du fédéralisme helvétique, une décentralisation des responsabilités ou toute autre reconstruction de la fusée à trois étages appelée Confédération suisse. La suite n'allait pas les consoler. Le beau «problème de politique générale» a viré au souci du petit épicier. On ne se préoccupe plus de clarifier les compétences, mais seulement de savoir au débit de qui vont s'inscrire les dépenses y relatives.
Tous ces marchandages prennent du temps: le premier «paquet», que la Commission Voyame disait réalisable d'un bloc pendant la législature 1979-1983, a finalement passé — en pièces détachées — le cap des Chambres fédérales le 5 octobre 1984. Le Parlement a repoussé le désengagement fédéral en matière d'encouragement à la construction de logement, qui aurait déplacé une modeste charge de vingt millions de francs mais représentait une évidente menace pour l'égalité de traitement entre les locataires des différents cantons.
Mais le succès partiel du «premier paquet» devant les Chambres devait encore se réduire en votation populaire: la cantonalisation des subsides de formation a été clairement refusée le 10 mars dernier. L'échéance électorale du 9 juin s'avéra en revanche moins difficile: les trois «projets financiers», dont deux éléments de la nouvelle répartition soumis au référendum obligatoire, ont été acceptés sans passion ni véritable résistance — à l'abri de la votation sur le droit à la vie si l'on peut dire. Du coup se trouvent durablement supprimée la part des cantons au produit net des droits de timbre, et réduite de moitié la «dîme de l'alcool», qui n'est désormais plus qu'un «vingtième cantonal».
A peine terminé le premier exercice de nouvelle répartition, voilà le second volet. Un nouveau train de mesures vient d'achever sa tournée de consultation auprès des cantons, partis et organisations intéressées. Les réactions enregistrées vont tout naturellement du scepticisme ouvert au refus catégorique. La gauche, qui s'était contentée en 1980 de marquer la différence en s'opposant à tout désengagement fédéral dans le secteur social, préconise l'interruption d'un exercice dont la dimension politique a disparu derrière les considérations de politique financière, qui auraient dû «rester secondaires».
La leçon donnée par la majorité bourgeoise lors du débat sur le premier «paquet» a donc été comprise. Elle était d'ailleurs d'autant plus claire qu'elle coïncidait avec la poursuite du mythique équilibre des finances fédérales, du ixième train de mesures d'économies (dites ailleurs: programmes d'austérité), et d'une pression constante pour la réduction de la part du secteur public au produit national brut.

Nous reviendrons dans le prochain numéro sur le calendrier et les effets financiers des différentes décisions prises ou attendues en matière de répartition des tâches publiques. Vous avez une semaine, chère lectrice, cher lecteur, pour reprendre votre souffle avant de consulter un beau tableau synthétique destiné à combattre la confusion évoquée au début de cet article.

ENERGIE ÉLECTRIQUE

La volonté de pouvoir

Evénement inhabituel: les membres minoritaires d'une commission d'experts s'adressent directement au Conseil fédéral; trois d'entre eux participent à une conférence de presse des principales organisations écologistes de Suisse. Qu'est-ce qui justifie ce manquement à la retenue et à la discrétion de rigueur dans la vie politique helvétique? Le caractère unilatéral de la politique énergétique, dominée par le seul souci d'accroître la production électrique, malgré tous les discours prônant les économies d'énergie.

En novembre 1984 la Commission fédérale de l'énergie reçoit mandat de Léon Schlumpf d'étudier rapidement les mesures à prendre dans le cadre d'une future loi sur l'électricité. Cet été la majorité des experts refuse sèchement d'entrer en matière et se prononce contre une telle loi. Un refus cohérent quand on sait que la crise énergétique et le souci de la protection de l'environnement ont été l'occasion pour les électriciens de mener une politique agressive d'expansion; dès lors pas question de freiner par une législation l'accroissement de leur part au marché énergétique.

Membres de la Commission d'experts signataires de la lettre au Conseil fédéral:
— *Fulvio Caccia, conseiller d'Etat et président de la commission.*
— *Peter Tschopp, professeur à l'Université de Genève.*
— *Baptiste Gehr, Union pétrolière.*
— *Bruno Gruber, syndicats chrétiens.*
— *Benno Hardmeier, Union syndicale suisse.*
— *Rolf Peter, Organisation de protection de l'environnement.*
— *Anne Petitpierre, WWF.*
— *Anne Vernay, Fédération romande des consommatrices.*

Clé de voûte de cette expansion, la politique tarifaire. L'électricité que nous consommons provient

SUITE AU VERSO

SUITE DE LA PAGE PRÉCÉDENTE

de différentes sources: usines hydro-électriques anciennes et déjà largement amorties qui produisent une énergie bon marché, centrales nucléaires récentes mais qui fournissent des kWh plus chers. L'électricité hivernale de pointe a plus de valeur que celle de l'été; l'électricité exportée est vendue plus cher que le prix payé pour les surplus importés de l'étranger. Le prix payé par le consommateur ne reflète pas cette diversité. C'est le miracle de la calculation mixte: tous les kWh, quelle que soit leur origine, sont mélangés et vendus à un prix moyen. Ainsi, en 1983, le prix moyen à la consommation est de 12,95 centimes par kWh; mais le coût réel du kWh de Leibstadt est de 19 centimes. En clair, le kWh bon marché subventionne le kWh cher. La Grande-Dixence, Mauvoisin et Beznau aident à vendre Gösgen et Leibstadt.

VOUS PAIEREZ PLUS TARD

Tant mieux pour le consommateur, direz-vous. Mais tant pis pour la politique énergétique. Qu'ont dit les autorités au moment du vote sur les initiatives antinucléaires et énergétiques? Nous ne construirons que les centrales nucléaires strictement nécessaires, pas une de plus. La clause du besoin est là pour témoigner de l'honnêteté de nos intentions. Par ailleurs, nous mènerons une politique d'économies et favoriserons une utilisation rationnelle de l'énergie et de l'électricité en particulier. Or, la manière dont les tarifs de l'électricité sont établis contredit ces intentions. Le consommateur ne paie pas le prix effectif pour son raccordement au réseau et pour le courant qu'il utilise. On le sait, la production de chaque kWh supplémentaire nécessaire pour répondre à la demande coûte cher parce que les charges de construction d'une centrale nucléaire sont de plus en plus lourdes. Noyé dans la production totale, le kWh nucléaire peut camoufler son prix réel. Ce n'est pas tout: le démantèlement futur des usines en activité, celui de l'entreposage des déchets nucléaires ne sont pas pris en compte maintenant. Le consommateur paiera plus tard. En attendant, il se décide pour le chauffage électrique sur la base d'un prix de dumping. Les producteurs d'électricité font de la substitution forcée. En proposant de l'énergie à bas prix, ils poussent à la consommation; pour maintenir ce bas prix ils développent les exportations — rentables. La boucle est bouclée; on peut prouver avec certitude le besoin de nouvelles centrales nucléaires.

Arguments des signataires de la lettre en faveur d'une loi sur l'électricité:

— Le Conseil fédéral, au moment des votations sur le nucléaire, a promis l'élaboration d'une telle loi.

— La clause du besoin prévoit qu'il faut tenir compte des possibilités d'économie; or rien ou presque n'a été fait dans ce domaine.

— La politique tarifaire actuelle pousse à la consommation, notamment en hiver; chaque pour-cent d'augmentation de la consommation hivernale induit des coûts supplémentaires de 2%. Le tarif hivernal doit être augmenté.

— Le droit des cantons de montagne de livrer leur production sur le réseau existant doit être garanti.

LA VÉRITÉ DES PRIX

Prendre au sérieux l'exigence d'économie, c'est rétablir la vérité des prix; une vérité qui devrait promouvoir le potentiel d'économies encore inutilisé (isolation, efficacité des appareils) et limiter la croissance rapide de la consommation électrique que nous connaissons actuellement. En clair, vendre l'électricité à son coût marginal: le consommateur qui se décide pour un équipement doit savoir qu'il paiera un prix correspondant au coût de la production et de l'équipement supplémentaires qu'il provoque.

A ce prix, les producteurs et les distributeurs amasseront des bénéfices importants. Profits qu'ils pourront utilement affecter à l'abaissement du prix de l'électricité pour les petits consommateurs et pour des groupes d'utilisateurs qui n'ont pas le choix de leur agent énergétique; voire, comme cela se fait aux Etats-Unis, pour financer des investissements favorables aux économies et à une utilisation rationnelle de l'électricité.

Cette tarification n'a rien de révolutionnaire; elle est déjà pratiquée en France, en Angleterre et aux Etats-Unis, en accord avec les consommateurs et les pouvoirs publics.

En refusant une loi sur l'électricité, les électriciens suisses veulent garder la haute main sur les prix et, comme nous l'avons montré, poursuivre leur politique d'expansion. En réalité leur objectif est d'étendre encore leur monopole et non pas l'intérêt public qui consiste, pour des raisons aussi bien écologiques qu'économiques et d'indépendance nationale, à favoriser une utilisation optimale de l'énergie. La majorité de la Commission fédérale de l'énergie les a suivis dans cette fuite en avant. Mais le Conseil fédéral et le Parlement, en admettant la clause du besoin pour Kaiseraugst, n'ont rien fait d'autre que de leur donner raison. Au prochain choc énergétique ils risquent bien, et les consommateurs avec eux, de s'en mordre les doigts.

A NOS LECTEURS

Aujourd'hui, DP introduit un nouveau système d'adressage, informatisé. Il est possible que des erreurs aient échappé à nos contrôles. Merci de nous les signaler et de ne pas nous en tenir rigueur.